

Strasbourg, le 5 janvier 2018

Prime à l'achat des vélos à assistance électrique : un décret qui marque la suppression déguisée du bonus



Le décret sur les nouvelles modalités d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) est paru au journal officiel le 31 décembre 2017. La fédération des usagers de la bicyclette (FUB) - qui avait pourtant obtenu des candidats aux élections présidentielles et législatives des engagements sur le maintien de l'aide - dénonce la suppression déguisée qui se cache derrière ce nouveau dispositif qui sera perçu comme injuste, illisible et complexe.

Plébiscité par plus de 250 000 Françaises et Français, le dispositif lancé en février 2017 était simple et universel : 20% du prix d'achat dans la limite de 200 euros, pour tous, sans cumul avec les aides locales. Grâce à lui, les ventes de VAE ont doublé, avec pour conséquences :

- un accès facile à une **activité physique régulière bénéfique pour les personnes touchées par la sédentarité**, notamment les seniors,
- une **solution crédible pour les déplacements de 4 à 10 km, y compris en milieu rural et péri-urbain**
- une cyclabilité accessible à tous y compris dans les **territoires à reliefs**,
- la création d'emplois dans une **industrie locale et durable**, tout en favorisant le **commerce de proximité**

Si cette augmentation des ventes peut paraître à première vue suffisante pour lancer une filière industrielle, il faut avoir à l'esprit que **le marché français reste en réalité très en retard sur nos voisins** belges ou allemands, où les ventes par habitant sont 3 à 5 fois supérieures et continuent d'augmenter.

Avec **un budget divisé par 10** par rapport à 2017 (5 millions seulement budgétés sur 2018), la FUB espérait néanmoins une mesure universelle - *concernant notamment tout le territoire* - et réellement sociale. La FUB proposait notamment que l'aide nationale soit **totale**ment cumulaire avec les aides locales, avec **une différenciation du montant par tranche de revenus, tout en conservant un socle universel**. Déception : la portée du nouveau dispositif sera très limitée, puisque d'une part les conditions à remplir seront particulièrement illisibles et restrictives, et d'autre part le montant sera simplement insuffisant pour le public visé.

En effet, non seulement le nouveau dispositif sera accessible uniquement aux personnes non-imposables - *sans pour autant apporter de solution de financement du « reste à charge »* - mais il ne sera accessible que pour les habitants de collectivités qui mettront elles-mêmes en place un bonus, et ce à la troisième condition que l'aide totale ne dépasse pas 200 euros et 20% du prix d'achat. Or, les rares collectivités offrant actuellement un tel dispositif versent souvent un montant supérieur à 200 euros, généralement sans conditions de ressources.

Cette **situation risque d'être vécue comme une injustice** par les ménages non-imposables ruraux, péri-urbains, pour qui le VAE serait particulièrement pertinent, mais dont les collectivités n'ont pas les moyens de financer une telle aide.

La FUB espère que malgré ce signal inquiétant, la stratégie de mobilité que le Gouvernement présentera en février 2018, comportera bien un **plan vélo sincère, assumé et financé**.

Contact >

Olivier Scheider
Président
Tél. 06 16 09 12 29
o.schneider@fub.fr

Perrine Burner
Chargée de communication
Tél. 03 88 76 70 86
p.burner@fub.fr

Communiqué